

2024-16

DEL 01

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 7 février 2024 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

**PRESENTS** : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Julien BONNETON – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes et MM. Mireille GILBERTAS - Jocelyne GAGNAL-PIZOT - Adeline DELMAS - Xavier MULLER

**PROCURATIONS :** Mme Mireille GILBERTAS à Mme Monique JOASSARD  
Mme Jocelyne GAGNAL-PIZOT à M. Julien BONNETON  
Mme Adeline DELMAS à Mme Sarah VALLUCHE  
M. Xavier MULLER à M. Eric GALLOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## **FINANCES-MARCHES PUBLICS : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Conformément aux dispositions réglementaires, un débat d'orientations budgétaires de la commune doit avoir lieu avant l'examen du budget primitif 2024. Il fait l'objet d'un rapport, transmis à l'EPCI de rattachement.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 - 2027,

Vu les propositions de la commission finances, marchés publics et vie économique,

Vu les éléments présentés joints à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires,
- **PREND ACTE** de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme,  
Sorbiers, le 12 février 2024

La Maire,

Marie-Christine THIVANT

La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.